



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 16 décembre 2020

SÉCURISATION DE LA RD 23

COMMUNE DE LA PALUD-SUR-VERDON

Des travaux de sécurisation de la RD 23 par minage d'un bloc rocheux menaçant la chaussée sur la commune de La Palud-sur-Verdon, vont être réalisés par les services du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence du 16 au 18 décembre 2020.

La RD 23 sera coupée à la circulation durant les travaux du 16 au 18 décembre 2020, du PR6 au PR7 de 8 h 00 à 18 h 00,

Afin que ces travaux de sécurisation puissent se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité, pour les intervenants, et pour les usagers, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence a décidé par arrêtés préfectoraux du 15 décembre 2020 :

- d'interdire la navigation sur la rivière Le Verdon sur la section comprise entre le point sublime sur la commune de Rougon et le belvédère de l'Imbut sur la commune de La Palud-sur-Verdon.
- d'interdire l'escalade, la randonnée et la déambulation dans un rayon de 500 mètres autour de la section PR6+440 de la RD 23, commune de La Palud-sur-Verdon, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Ces 4 interdictions préfectorales sont valables du 16 décembre 2020 à 5 h 00 du matin jusqu'au 18 décembre 2020 à minuit.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex